

REGLEMENT DU JEU
« STYLE DE FÊTE SCORPIO 2016 »

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

La société HENKEL France, Société par actions simplifiée au capital de 115 138 508€, ayant son siège social au 161 rue de Silly – 92100 Boulogne-Billancourt, et inscrite sous le Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 552 117 590, (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise un jeu sans obligation d'achat, intitulé « STYLE DE FÊTE SCORPIO 2016 » ci-après dénommé « le Jeu », ouvert aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) du 09/12/2016 au 30/12/2016 minuit , et accessible sur la page internet www.facebook.com/scorpioparfums (ci-après dénommée la « Page »).

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine, Corse comprise (ci-après dénommés le ou les « Participants »). Ne peuvent participer au Jeu toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Jeu, ainsi que les membres de leur famille en ligne directe (ascendants, descendants et conjoints).

ARTICLE 3 – VALIDITE DE LA PARTICIPATION – COMPORTEMENT DES PARTICIPANTS

3.1 La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve par le Participant du présent règlement (ci-après le « Règlement »).

3.2 Les Participants engagent leur responsabilité quant à l'exactitude des informations renseignées. Toutes informations inexactes ou mensongères entraînent la disqualification du Participant. Les Participants autorisent à ce titre toutes vérifications concernant leur identité et domicile, et pour ce faire, la Société Organisatrice se réserve le droit, ce que tout Participant accepte, de demander la communication d'une copie des documents attestant de ces informations.

3.3 Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les Participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

La Société Organisatrice se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du Jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Jeu, de ne pas lui attribuer l'éventuelle dotation qu'il aurait gagnée et le cas échéant, se réserve le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. En cas de réclamation à ce titre, il appartient au(x) Participant(s) d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au Règlement.

ARTICLE 4 – DUREE

Le Jeu se déroule du 09/12/2016 au 30/12/2016 minuit (date et heure françaises de connexion faisant foi).

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu pour quelque raison que ce soit et notamment en cas d'évènement de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre. Dans de telles circonstances, la Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour en informer les Participants sur la Page.

Une seule participation par Participant est autorisée pendant la durée du Jeu.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au Jeu se fait exclusivement par Internet sur la Page selon les modalités décrites dans le présent article.

Toute participation sur papier libre ou toute autre forme est exclue.

Pour participer au Jeu « Style de fête Scorpio 2016 » le Participant doit poster une photo de son style de séducteur pour les fêtes sur la Page. Les autres Participants peuvent voter pour leur(s) photo(s) favorite(s). A la fin du jeu, les photos qui obtiendront le plus de votes auront le plus de chances d'être tirées au sort.

Pour participer au Jeu, le Participant doit, entre le 09 décembre 2016 et le 30 décembre 2016, minuit :

1. Se connecter à son compte Facebook ou, s'il n'a pas de compte Facebook, s'inscrire sur le réseau social Facebook ;
2. Se rendre sur la Page Facebook et cliquer sur l'onglet « Jouez au jeu » ou se rendre directement sur l'URL du Jeu : <https://business.facebook.com/scorpioparfums/posts/1280912705294923>;
3. Cliquer sur « Continuer » pour accéder au jeu ;
4. Compléter le formulaire avec son nom, prénom et adresse e-mail. Accepter le Règlement en cochant la case correspondante puis cliquer sur « Continuer » ;
5. Le Participant doit ensuite poster sa photo représentant son meilleur look de séducteur pour les fêtes ;
6. Le Participant peut ensuite voter pour ses photos de styles préférées ;
7. Pour télécharger une photo de son style de fête, cliquer sur « Je poste mon style » ;
8. Prendre une photo de soi avec son style vestimentaire de séducteur pour les fêtes ;
9. Télécharger la photo de son style sur l'application en cliquant sur « Télécharger la photo » ;
10. Valider la photo de votre style en cliquant sur « Je valide mon style » ;
Vous ne pourrez poster qu'une seule photo sur l'application pendant toute la durée du Jeu ;
11. Une fois votre photo téléchargée, elle apparaît dans la photothèque ;
12. Pour pondérer votre score et augmenter vos chances d'être tiré au sort, votez pour vos looks préférés et faites voter vos amis.

ARTICLE 6 - DOTATIONS OFFERTES

Sont mises en jeu les 21 dotations suivantes :

- 1 séjour pour deux personnes comprenant une nuit dans un hôtel 4 étoiles à Paris (petit-déjeuner inclus) avec transport en train (trajet en seconde classe valable en France Métropolitaine) et un shooting photo professionnel dans la tenue de leur choix dans le studio photo Lenoir, d'une valeur totale de 849€.
- 20 coffrets-cadeaux Scorpio Collection 3 produits d'une valeur unitaire de 17€ TTC.

Un même foyer (même nom, même adresse ou même identification Facebook) ne peut remporter qu'un seul lot.

ARTICLE 7 - DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront désignés par tirage au sort pondéré parmi les photos de tous les Participants. Les votes des autres Participants sur chaque photo seront pris en compte dans la pondération du tirage au sort.

Plus les Participants auront eu de votes sur leur photo, plus ils auront de chances d'être tirés au sort.

Ce tirage au sort sera organisé dans un délai de 7 jours à compter de la date de clôture du Jeu.

Les gagnants seront contactés par email par la Société Organisatrice. Les gagnants devront dans un délai de 15 jours à compter de la réception de cet email, renvoyer par retour à la Société Organisatrice leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale complète) pour recevoir leur dotation.

A défaut pour l'un ou l'autre des gagnants de contacter la Société Organisatrice dans les délais et selon les modalités décrites ci-dessous, la Société Organisatrice pourra, à son entière discrétion attribuer sa dotation à un autre Participant.

ARTICLE 8 – REMISE DE LA DOTATION

Les gagnants recevront leur dotation par voie postale dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la date à laquelle ils ont renvoyé leurs coordonnées à la Société Organisatrice dans les conditions et délais décrits à l'article 7. Les dotations sont non commercialisables et ne peuvent être attribuées ou cédées à d'autres personnes.

Les dotations offertes aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise (en tout ou partie) de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement contre une autre dotation de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

En conséquence, le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de la Société Organisatrice en ce qui concerne la dotation.

Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations par des dotations de valeur égale ou supérieure.

ARTICLE 9 - GARANTIE

9.1 Le Participant garantit la Société Organisatrice que les photographies (ci-après les « Contenus ») qu'il télécharge sur la Page dans le cadre de sa participation au Jeu sont des photographies originales, juridiquement disponibles et qu'elles ne sont pas grevées, à quelque titre que ce soit, partiellement ou totalement, directement ou indirectement, de droits des tiers et/ou, le cas échéant, que le Participant a obtenu tout droit et autorisation expresse de leur auteur aux fins de les poster sur le Site.

9.2 Le Participant garantit en outre que les Contenus sont conformes aux dispositions qui suivent :

- les Contenus ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la vie privée, à l'honneur, la réputation et la dignité d'autrui ;
- les Contenus ne contiennent aucun message à caractère injurieux ou obscène et ne comportent aucun élément à caractère pornographique, violent, dénigrant ou diffamatoire ;
- les Contenus ne contiennent aucun message ou aucun élément contraire aux lois et règlements en vigueur, telles que l'incitation à la haine raciale, appels à la pédophilie, l'homophobie, l'apologie des crimes de guerre ou crimes contre l'humanité, l'incitation à commettre un meurtre ou un délit, la provocation à la commission d'actes de terrorisme et de leur apologie, à la haine à l'égard de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation ou identité sexuelle ou de leur handicap, ainsi que de la pornographie enfantine, de l'incitation à la violence, notamment l'incitation aux violences faites aux femmes, ainsi que des atteintes à la dignité humaine ;
- les Contenus ne contiennent aucun message ou aucun élément correspondant à l'exercice d'une activité commerciale : messages publicitaires, promotionnels ou commerciaux, petites annonces et plus généralement tout message comportant des coordonnées personnelles ou professionnelles (numéro de téléphone, adresse postale ou électronique) ou liens vers des sites tiers ;
- les Contenus ne portent aucun élément qui porterait atteinte aux droits de propriété intellectuelle (notamment, droit d'auteur, marques, dessins et modèles protégés, etc.) de quelque personne que ce soit ;
- les Contenus ne doivent comporter aucun élément représentant directement ou indirectement de l'alcool ou du tabac ;
- les Contenus ne doivent comporter aucun élément promouvant une marque détenue par une société tierce ou dénigrer ou porter atteinte de quelque façon que ce soit aux droits, intérêts et image de marque de la Société.

Le Participant reconnaît et accepte que la Société Organisatrice se réserve le droit de supprimer, sans avertissement préalable, ou de ne pas afficher sur le Site tout Contenu créé, diffusé et/ou mis à disposition en infraction avec les présentes, ou encore contraire à ses valeurs.

Enfin, le Participant comprend et accepte qu'en cas de demande des autorités compétentes, la Société est habilitée à transmettre toute donnée de connexion permettant l'identification de l'utilisateur si ce dernier apparaît être à l'origine d'un contenu ou d'un comportement illicite.

9.3 Compte tenu de ce qui précède, le Participant garantit la Société Organisatrice contre toute opposition, action, réclamation d'un tiers quelconque du fait des Contenus. En conséquence, le Participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différends ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine et de la vie privée.

ARTICLE 10 – FRAUDES

La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos, avec plusieurs comptes ou avec des adresses e-mails différentes ou encore pour le compte d'autres Participants. Toute participation multiple ou toute autre tentative de fraude entraînera l'exclusion définitive de tous les Participants identifiés et l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu durant le Jeu.

Par ailleurs, la participation au Jeu est réservée aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation et adoptent une attitude loyale. La Société Organisatrice exclura automatiquement du Jeu tout Participant déloyal qui aura utilisé, entre autres, script, logiciels « robot » ou tout autre procédé permettant d'automatiser sa participation, sans intervention physique.

De manière générale, il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier le dispositif du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout autre élément déterminant l'issue du Jeu.

La Société Organisatrice fera respecter l'égalité de chance entre tous les Participants par tous moyens y compris, par voix de justice. Les sanctions prononcées par la Société Organisatrice sont sans appel et ne sauraient engager sa responsabilité vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

ARTICLE 11 – CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement est consultable pendant toute la durée du Jeu sur la Page.

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Les frais de participation et de consultation du Règlement ne sont pas remboursés.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable pour tout incident ou accident qui pourrait survenir pendant la durée de jouissance des lots attribués et/ou du fait de leur utilisation.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du retard éventuel dans l'acheminement du courrier, ou d'une erreur d'acheminement ou de la perte de celui-ci lors de son expédition.

Les Participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation ou de perte.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques d'interruption, et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable notamment de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelle que raison que ce soit empêchant le bon déroulement du Jeu, de la perte de données, de toute défaillance technique, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion à la Page.

Il est de la responsabilité de tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger les données stocker sur son propre ordinateur. La connexion à la Page et la participation au jeu «STYLE DE FETE SCORPIO 2016 » se fait aux risques et périls du Participant.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu depuis la Page pendant la durée du Jeu, sans pour autant être tenue à une obligation de résultat. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès à la Page et aux jeux qu'elle contient. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

ARTICLE 14 – DECLARATION

Le Jeu « STYLE DE FETE SCORPIO 2016 » n'est pas réalisé en association avec Facebook. Il n'est pas sponsorisé, soutenu ou organisé de quelque façon que ce soit par Facebook. Facebook sera tenu indemne et sera indemnisé de tous dommages, pertes ou dépenses de toute nature (incluant des coûts de défense et d'avocats raisonnables) qui résulteraient de réclamations en relation avec ce jeu (incluant sa publication et son organisation).

Toutes questions, remarques ou réclamations devront être adressées à la Société Organisatrice, et non adressées à Facebook.

ARTICLE 15 – INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives communiquées par le Participant sont nécessaires à l'organisation et la gestion du Jeu et feront l'objet d'un traitement informatique. Sont destinataires des informations nominatives la Société Organisatrice et, le cas échéant, ses partenaires pour les besoins du Jeu.

En cas de consentement exprès du Participant, distinct de celui recueilli pour la participation au Jeu, les données personnelles de ce dernier pourront être utilisées par la Société Organisatrice pour constituer un fichier commercial à des fins promotionnelles.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, les Participants peuvent s'opposer à l'utilisation de leurs données personnelles à des fins de prospection et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande à Henkel France - Service consommateurs - 161 rue de Silly – 92100 Boulogne-Billancourt.

ARTICLE 16 – QUESTIONS – CONTESTATIONS

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du jeu, à l'interprétation du Règlement, au tirage au sort ayant désigné les gagnants, à la liste des gagnants.

Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation du Jeu ou de son Règlement, sera soumise à la Société Organisatrice. Ses décisions seront réputées souveraines et sans appel.

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement adressée par courrier postal à l'adresse suivante : Henkel France – Service consommateurs – 161, rue de Silly 92100 Boulogne-Billancourt.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai de 6 semaines après la clôture du jeu.

Sauf en cas d'erreur manifeste, il est convenu avec le Participant que les informations résultant des systèmes de jeu de la Société Organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion, au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.

ARTICLE 17 – LOI APPLICABLE

Les Participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au Jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Jeu ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci ce, sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Tout différend né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre la Société Organisatrice et le Participant. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux dispositions du Code de Procédure Civile.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 09 décembre 2016